



Communiqué de presse

Paris, le 09 avril 2009

Plan de relance du DMP : lancement en 2010 d'une première version du dossier médical personnel

Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé et des sports, a **annoncé le lancement en 2010 d'une première version du dossier médical personnel**, à l'occasion d'une conférence sur le plan de relance du dossier médical personnel (DMP) et des systèmes d'information partagés de santé.

Le DMP est un dossier médical électronique qui facilitera l'accès du patient à ses données de santé. Il vise à renforcer le rôle du patient comme acteur de sa santé et à faciliter la communication des données de santé entre professionnels de santé. Il améliorera à la fois la coordination et la qualité des soins prodigués. Il sera déployé de manière progressive au cours des prochaines années. Plusieurs versions se succéderont permettant ainsi de l'enrichir avec de nouveaux services.

En 2009, des expérimentations de DMP seront relancées en région. Ces expérimentations permettront notamment de tester des services spécialisés à forte valeur médicale tels que la mise à disposition d'une synthèse médicale de chaque patient, le suivi du diabète, le dossier communiquant de cancérologie (DCC), la prescription électronique de médicaments, la mise à disposition des radiographies, le DMP de l'enfant,... Ces projets territoriaux seront pilotés dans le cadre d'une conduite de projet nationale, homogène, rigoureuse et cohérente.

En 2010, une première version nationale du DMP sera déployée. Les Français pourront ouvrir leur DMP chez leur professionnel de santé, ainsi qu'à l'hôpital. Ils pourront ensuite le consulter sur Internet. Cette première version sera nourrie, en fonction de la capacité des professionnels et des établissements de santé à l'alimenter en données, par les données relatives aux antécédents et aux allergies, aux prescriptions médicamenteuses, aux résultats d'examen de biologie et de radiologie, aux comptes-rendus de consultations et d'hospitalisation. Elle comportera une première série de services, notamment la réception automatique des résultats d'analyse, des fonctions de rappels de vaccins, des échanges dématérialisés avec le médecin traitant, des programmes d'accompagnement thérapeutique.

Lors de cette phase de déploiement, **priorité sera donnée à la sécurité et à la confidentialité des données, gage de confiance des usagers.**

Les professionnels de santé auront accès au DMP par leurs logiciels professionnels, ce qui leur évitera toute double saisie des données de santé de leurs patients. Le DMP sera également déployé dans les établissements de santé, afin notamment de favoriser le partage d'information entre la ville et l'hôpital. Ce déploiement s'effectuera dans un cadre national d'interopérabilité, de sécurité et de confidentialité des données personnelles.

Une concertation publique sera organisée sur le site internet du GIP DMP (www.d-m-p.org) jusqu'à fin mai 2009, afin de compléter l'ensemble du plan de relance consacré au DMP et aux systèmes d'information partagés de santé.

Contacts presse :

Service de presse du Ministère de la Santé et des Sports : 01 40 56 40 14

Service de presse du GIP DMP : Chrystèle Moriceau : 01 44 59 68 95